

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.  
 L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 24 octobre 2022 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
 Date de la convocation : 18 octobre 2022

**Étaient Présents en présentiel** : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. PAIN Cédric et de M. MARTINEZ Manuel, **M. BACHÉ Alain**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et de Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et de M. DELUGA François, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. COUTIERE Dominique, **M. VAYSSE Ludovic**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. FORET Thierry**, **M. SARTRE Philippe**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, **M. LANUSSE Denis**

**Étaient Présents en visioconférence** : **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **MARIE Lucie**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. PAPADATO Patrick**

**Absents excusés (pouvoirs)** : **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. MARTINEZ Manuel** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à M. DECLERCQ Cyrille, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DECLERCQ Cyrille, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent

**Absents** : **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **Mme MESPLES Olga** (excusée) **M. TAUZIN Arnaud**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **Mme WEBER Sophie**, **M. DURRIEU Michel**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	13	Quorum voix	48
Nombre de Présents	23	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## FINANCES

### Aide exceptionnelle au titre de la cotisation statutaire

Les incendies de juillet et d'août ont touché les communes et le Parc naturel régional en son cœur, et notre territoire portera pour longtemps les stigmates de ces terribles et violents épisodes. L'ampleur et la brutalité de cet événement s'inscrivent dans un contexte global de changement climatique, dont les épisodes précoces et répétés de canicule en ont été la traduction. Notre cadre de vie, nos paysages, les milieux, la faune et la flore mais aussi l'activité économique, sont lourdement impactés, et le seront pour longtemps.

Une grande partie de l'attractivité de notre territoire est fondée également sur le massif forestier des Landes de Gascogne. L'inaccessibilité de la forêt et des espaces naturels en son sein a fortement perturbé les activités de pleine nature, et la saison touristique de notre territoire du Nord des Landes jusqu'au Bassin d'Arcachon.

Les prestataires d'écotourisme ont subi des annulations en pleine saison, et le fonctionnement de l'Ecomusée et de la Maison de la Nature a été impacté par ce contexte. Des températures supérieures à 40°, la présence des fumées des incendies, des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès et d'activités dans le massif et d'interdiction de navigation de la Leyre nous ont contraint à des fermetures. Ces fermetures sur plusieurs jours ou un

fonctionnement dans des conditions minimales ont entraîné une perte de clientèle, préjudiciable à l'équilibre financier de ces structures.

Aussi, le bilan de la saison présente un déficit par rapport au budget présenté et travaillé avec les collectivités partenaires estimé à 100 000 €.

Dans ce cadre, une aide financière exceptionnelle est sollicitée auprès de la Région et des deux départements, au titre de la contribution statutaire :

- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 50 000 €
- Conseil Départemental de la Gironde : 25 000 €
- Conseil Départemental des Landes : 25 000 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** cette demande d'aide exceptionnelle
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU  
Président du Syndicat Mixte